

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DASES 85 G** Subvention (138 000 euros) et convention avec le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies (11e).

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention annuelle avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanies pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques en milieux festif et scolaire à Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le

Kiosque Infos Sida et Toxicomanies (Simpa 21048) (dossiers 2016\_01492 ; 2016\_01491 ; 2016\_07217) dont le siège social est au 102C, rue Amelot (11 e) et le siège administratif au 36, rue Geoffroy l'Asnier (4 e), fixant à 138 000 euros le montant de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental**



**Anne HIDALGO**